

Conditions générales d'inscription et de participation

- 1) Les présentes conditions générales concernent les conférences, les ateliers, les formations, les accompagnements en coaching, les rencontres et groupes de soutien ainsi que toutes autres activités organisées par l'ASPEDAH.
- 2) Toute inscription, entrant via les formulaires électroniques, générée par le site internet de l'ASPEDAH est considérée comme un engagement et vaut comme contrat entre les parties ainsi que reconnaissance de dettes au sens de l'article 82 de la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et faillites (LP).
- 3) Les inscriptions sont prises en considération par ordre d'arrivée. Le nombre de participants peut être limité selon la capacité de la salle et afin de garantir une bonne formation.
- 4) Le paiement s'effectue par carte de crédit, Paypal ou Stripe lors de l'inscription via le site internet. Lorsque l'activité peut être payée par paiement direct IBAN, le paiement est à effectuer dès réception de la confirmation d'inscription par mail. La participation à l'activité est conditionnée au paiement préalable du montant dû. Le paiement ne peut pas se faire par TWINT. Tous paiements effectués par le QR code publié sur le site de l'ASPEDAH seront considérés comme des dons.
- 5) En cas de non-paiement du montant dû dans le délai imparti mais au plus tard 48 heures avant le début de l'activité, l'ASPEDAH se réserve le droit d'annuler l'inscription du candidat et de réclamer les frais liés à un désistement conformément aux présentes conditions générales :
 - a) Pour tout type d'activité d'un tarif jusqu'à concurrence de CHF 150.00 :
 - Un désistement peut exceptionnellement être pris en considération, s'il est motivé et adressé par écrit à l'attention des membres du comité ASPEDAH. Dans tel cas, le comité statuera sur le report de l'activité à faire valoir dans les six mois qui succèdent la date de l'activité ou le refus. En cas de refus de reporter l'activité, le prix de l'activité reste dû et aucun remboursement n'est prévu.
 - b) Pour tout type d'activités dont le montant s'élève entre CHF 151.00 et CHF 500.00 : :
 - Un désistement peut exceptionnellement être pris en considération, s'il est motivé et adressé par écrit à l'attention des membres du comité ASPEDAH trois semaines (21 jours calendaires) au moins avant le début de l'activité, la date de réception faisant foi. Dans tel cas, le montant de l'activité est remboursé, sous déduction d'une taxe administrative de CHF 75.00

- En cas de désistement dès le 20^{ème} jour précédant le début de l'activité, aucun remboursement n'est prévu.
- c) Pour tout type d'activités dont le montant s'élève entre CHF 501.00 et CHF 5000.- :
- Un désistement peut exceptionnellement être pris en considération, s'il est motivé et adressé par écrit à l'attention des membres du comité ASPEDAH cinq semaines (35 jours calendaires) au moins avant le début de l'activité, la date de réception faisant foi. Dans tel cas, le montant de l'activité est remboursé, sous déduction d'une taxe administrative de CHF 150.00
 - En cas de désistement dès le 34^{ème} et jusqu'au 11^{ème}, inclus, jour précédant le début de l'activité, 50 % du prix de l'activité est remboursé
 - En cas de désistement dès le 10^{ème} jour précédant le début de l'activité, aucun remboursement n'est prévu.
- 6) Il est interdit d'effectuer des enregistrements audio ou vidéo dans tous les locaux où se déroulent les activités de l'ASPEDAH, sans le consentement explicite de l'ASPEDAH. Il est également interdit de prendre des photos des présentations sans l'accord préalable de la direction de l'ASPEDAH ou de l'intervenant.
- 7) Toute reproduction et/ou transmission des présentations et/ou tout autre support pédagogique, totale ou partielle est interdite sans autorisation préalable de la direction de l'ASPEDAH.
- 8) Tout matériel mis à disposition durant les activités est la propriété de l'ASPEDAH. Les participants sont responsables des dommages éventuels causés au mobilier, matériel et équipement mis à leur disposition.
- 9) L'ASPEDAH décline toute responsabilité en cas de perte ou de vols d'objets, matériels ou tout autre affaire personnelle dans les lieux de l'activité.
- 10) L'ASPEDAH décline toute responsabilité en cas d'accidents ; pas de couverture accidents.
- 11) L'ASPEDAH se réserve le droit de modifier le programme de ses activités, les intervenants annoncés, le prix des activités et ses conditions générales, en tout temps. L'ASPEDAH se réserve le droit d'exclure un(e) ou plusieurs participant(e)s. En tel cas, aucun remboursement de l'activité n'est prévu.
- 12) Tous litiges, différends ou prétentions nés des présentes conditions générales sont soumis au droit suisse. Le for est à Lausanne. Les parties soumettent leurs litiges, différends ou prétentions à la médiation. A défaut d'un accord amiable, les parties saisissent les tribunaux compétents.

Lausanne, le 25 novembre 2020